

# 8 Pôle

## Enfants et adolescents en difficultés psychologiques

Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile

SESSAD "La Courte Echelle"  
SESSAD de l'ITEP « Léon Marron »

Tél. : 02 32 59 08 73 – Fax : 02 32 40 07 35

e-mail : [sessad.itepleonmarron@orange.fr](mailto:sessad.itepleonmarron@orange.fr)

22 bis, rue François Le Camus

27400 LOUVIERS

e-mail : [accueil@lesfontaines.fr](mailto:accueil@lesfontaines.fr)



Association Les Fontaines  
Abbé Pierre Maré

## Pour Qui ?

- Le **SESSAD** accompagne 20 garçons et filles de 12 à 16 ans (dérogation possible jusqu'à 18 ans). Ils rencontrent des difficultés psychologiques qui s'expriment en particulier par des troubles du comportement. L'intensité de ces troubles perturbent la socialisation et l'accès aux apprentissages de ces jeunes, malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées.
- Les adolescent(e)s accompagnés dans le cadre du **SESSAD** vivent dans leur milieu familial et sont scolarisés ou en formation dans les collèges, lycées ou centres de formation.

## Pourquoi ?

- Pour favoriser le maintien, l'intégration et l'insertion du jeune dans son environnement social, familial, scolaire ou de formation
- Pour effectuer un travail de prévention, d'aide et d'accompagnement des familles,
- Pour soutenir la structuration de la personnalité, le développement des potentialités et l'accession du jeune à l'autonomie,
- Pour proposer un accompagnement éducatif, médical, psychologique ou de rééducation .

## Où ?

- Le service est accueilli temporairement au Foyer l'Etape à Louviers.
- Cet accompagnement s'effectue au service et sur tous les lieux de vie ordinaire des jeunes : domicile, collège, lycée, centre de formation, lieu d'apprentissage, club de sport, etc ...
- Le service intervient dans un rayon de 25 km autour de Louviers

## Quand ?

- Le **SESSAD** fonctionne 210 jours par an environ, comprenant la moitié des vacances scolaires. La durée de l'accompagnement est évaluée selon la situation du jeune, en lien avec lui-même, sa famille et les partenaires éventuellement associés, et avec l'autorisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.